



# Caisse des Ecoles

## Débat d'Orientation Budgétaire 2025

### Rapport sur les Orientations Budgétaires



## **SOMMAIRE**

- I- Introduction**
- II- Contexte général : situation économique et sociale**
- III- Situation financière de la Caisse Des Ecoles**
  - III.1 Éléments rétrospectifs et faits marquants 2024**
  - III.2 Orientations budgétaires 2025**

## I. Introduction

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Afin de permettre un temps de réflexion suffisant et permettre également des arbitrages après échanges avec les différents partenaires, la collectivité a choisi de respecter un délai minimum d'un mois entre le DOB et l'adoption du BP.

Date prévisionnelle d'adoption du BP 2025 : conseil municipal du 05/03/2025.

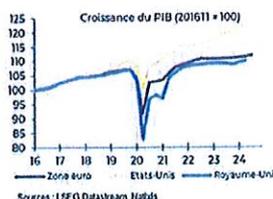
### Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière de la collectivité de l'année écoulée en particulier.
- Échanger sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

### Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.



### Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;

- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 :

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

### Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

### Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc. (Décret n° 2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n° 2016-834 du 23/06/2016).

## II. Contexte général : situation économique et sociale

### Environnement macro-économique

#### Monde : les banques centrales desserrent l'étouffement, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3%. Les Etats-Unis continuent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3%, la zone Euro peine à se redresser avec une croissance inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit avec une croissance qui serait inférieure à 5%.

**Zone euro : l'activité a falt mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?** L'activité a progressé de +0.4% au 3ème trimestre en zone Euro. L'Espagne continue de surperformer avec +0.8% de croissance, l'activité a accéléré en France à +0.4% soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques. L'économie allemande a échappé à la récession technique avec une croissance de +0.2%, tandis que l'Italie a une croissance nulle au 3ème trimestre.

**France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques** Le taux de croissance du PIB pour 2024 serait de +1.1% et la prévision de 2025 également de +1.1%.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée au JO de Paris. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec l'effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Le déficit public pour 2024 s'élève à 6.1% du PIB et devrait s'établir à 5% en 2025. L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement pour 2025 est très ambitieux, avec le risque de ne pas atteindre cette cible.

#### France : l'inflation

En moyenne annuelle l'inflation 2024 est prévue à 2.3% et celle de 2025 à 1.7%. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé.

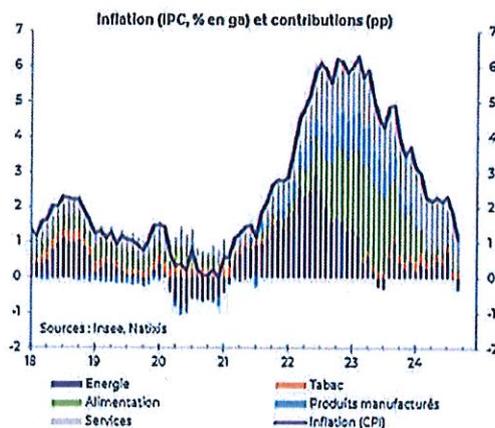
#### France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celle-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. La croissance des salaires est stable à +2.9% au 2ème trimestre 2024. Le taux de chômage a baissé de 0.2 point au 2ème trimestre 2024 mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5.9%)

#### France : un nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6.1% (contre 4.4% dans le PLF et 5.5% dans le Programme de stabilité78), ce qui marquerait un 2ème dérapage consécutif pour le gouvernement.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60 milliards d'euros en 2025 pour amener le déficit public à 5%. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41 milliards de réduction de dépenses et 19 milliards de hausse d'impôts.



## Loi de finances 2025 : volet collectivités territoriales

Le Projet de Loi de finances pour 2025 prévoyait une contribution des Collectivités à hauteur de 5 milliards et reposait sur 3 dispositifs : pour 3 milliards, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1.2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Le Fonds vert a perdu également 60%.

- **Transferts financiers de l'Etat aux collectivités** : ils atteignent 104.5 milliards dans le PLF 2025 en baisse de 1.7%.

- **Concours financiers de l'état** : 53.5 milliards d'euros en baisse par rapport à 2024 - Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : ils s'élèvent à 44.2 milliards d'euros en 2025, en légère baisse.

- **Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation** : elle est abondée de 290 millions d'euros dont 150 millions € de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et 140 millions € de Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU).

- **Une modulation des conditions d'attribution du FCTVA** : pour 2025 le montant du FCTVA est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire qui serait fixé à 14.85% (actuellement 16.404%). De plus certaines dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible.

- **Nette diminution du Fonds Vert** : 1 milliard pour 2025 contre 2.5 milliards en 2024 et 2 milliards en 2023 année de sa création.

- **Répartition du FPIC** : modification du calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du FPIC.

Les mesures de ce PLF 2025 concernant notre Commune de Châteauneuf sont principalement celles relatives aux dotations de l'État et la baisse du taux de récupération de la TVA.

## III-Situation Financière de la Caisse des Ecoles

### III.1- Éléments rétrospectifs et faits marquants 2024

L'exercice a débuté à l'équilibre (ou presque, excédent de 6,33 euros).

La mise en place de l'analytique en 2023, et sa prise en compte dans l'exécution budgétaire en 2024 permet d'établir un bilan financier par domaines, en complément des résultats réglementaires par chapitres et par comptes.

Ce travail d'analyse pourrait être approfondi, plus particulièrement en recettes : en régie, différencier la cantine, la garderie et les cotisations à la caisse des écoles.

## AR Prefecture

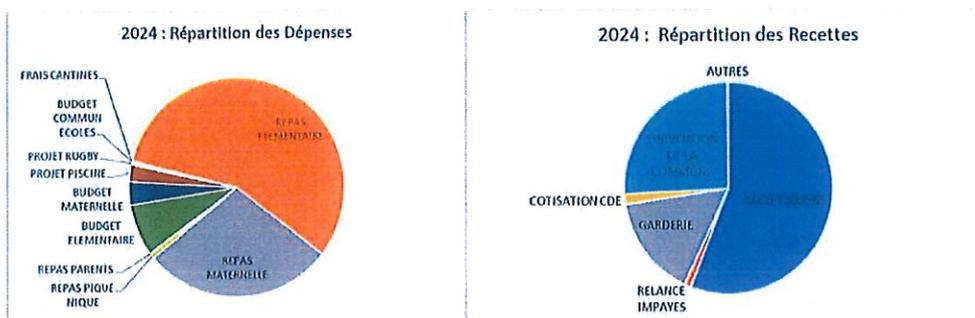
006-210600383-20250225-CDE\_D01\_2025-DE  
Reçu le 14/03/2025

## Résultat de fonctionnement par chapitre

DEPENSES	Années			
	2021	2022	2023	2024
<b>Chapitres</b>				
Charges à caractère Gal.	238 645	241 137	246 439	224 054
Autr. Charges de Gestion	5 188	3 886	5 539	-
Dépenses exceptionnelles	56			
<b>Dépenses réelles</b>	<b>243 889</b>	<b>245 023</b>	<b>251 978</b>	<b>224 054</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitres</b>				
Produits des services	176 912	155 730	172 394	173 211
Dotations et Participations	64 072	81 000	85 514	60 000
Autres produits de gestion				
Divers et excepti	4 484			320
<b>Recettes réelles</b>	<b>245 468</b>	<b>236 730</b>	<b>257 908</b>	<b>233 531</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>1 579,01</b>	<b>- 8 292,21</b>	<b>5 930,03</b>	<b>9 476,77</b>
<b>REPORT ANTERIEUR</b>	<b>789,50</b>	<b>2 368,51</b>	<b>- 5 923,70</b>	<b>6,33</b>
<b>RESULTAT A REPORTER</b>	<b>2 368,51</b>	<b>- 5 923,70</b>	<b>6,33</b>	<b>9 483,10</b>

## Résultat par domaine

DOMAINES		2024	
		PREVU	REALISE
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>273 100,00</b>	<b>224 054,19</b>
<b>TOTAL CANTINES</b>		<b>235 000,00</b>	<b>192 429,20</b>
CANTINE	FRAIS CANTINES ECOLES		70,31
	REPAS CANTINE ECOLE ELEM	162 000,00	126 821,32
	REPAS CANTINE ECOLE MATER	73 000,00	63 764,68
	LIVRAISON REPAS PARENTS		402,58
	LIVRAISON PIQUE NIQUE		1 370,31
<b>TOTAL BUDGET ELEM</b>		<b>19 000,00</b>	<b>17 257,20</b>
BUDGET ELEM	DIRECTION ECOLE ELEM		447,18
	FOURNITURES ECOLE ELEM		9 550,08
	SORTIES ECOLE ELEM		7 259,94
<b>TOTAL BUDGET MATER</b>		<b>8 000,00</b>	<b>7 659,79</b>
BUDGET MATER	DIRECTION ECOLE MATER		123,60
	FOURNITURES ECOLE MATER		4 189,79
	SORTIES ECOLE MATER		3 346,40
<b>TOTAL PROJETS PEDA</b>		<b>11 000,00</b>	<b>6 234,80</b>
	PROJET PISCINE	9 000,00	5 551,70
	PROJET RUGBY	2 000,00	683,10
	BUDGET COMMUN ECOLES		473,20
<b>AUTRES</b>	AUTRES OPERATIONS	100,00	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>273 100,00</b>	<b>233 530,96</b>
	CANTINES ECOLES	203 000,00	130 493,06
	GARDERIE		36 720,00
	COTISATION CDE		3 636,00
	RELANCES IMPAYES		2 361,90
	SUBVENTION DE LA COMMUNE	70 093,67	60 000,00
<b>AUTRES</b>	AUTRES OPERATIONS		320,00
	<b>EXCEDENT / DEFICIT REPORTE</b>	<b>6,33</b>	<b>6,33</b>

Commentaires :

En dépenses : la ligne FRAIS CANTINES ECOLES (70,31€) correspond aux frais bancaires occasionnés par les paiements par CB. La ligne BUDGET COMMUN ECOLES (473,20€) correspond à l'adhésion au service Imagimot.

En recettes : les impayés de la régie (RELANCES IMPAYES) sortent de la gestion en régie et sont émis sous forme de titres. Le recouvrement est assuré par le comptable public. La ligne AUTRES OPERATIONS (320€) est une régularisation d'écriture (annulation de mandat sur exercice précédent).

**Les dépenses de fonctionnement 2024**

Les charges à caractère général ont baissé (- 22 000 euros) du fait d'un arbitrage sur la rationalisation du budget de la Caisse des Ecoles en 2024. Depuis 2024, seules sont enregistrées les dépenses de cantine scolaire, les budgets des instituteurs et les projets pédagogiques. Et mécaniquement la subvention versée par la commune a aussi diminué.

Ces autres charges (produits d'entretien, pharmacie, vêtements de travail, petites fournitures) ont été prises directement en charge sur le budget communal. Ces dépenses sont tracées dans l'exécution du budget principal de la commune à travers des éléments analytiques.

Sont imputées sur le budget communal les charges de personnel, les charges de fonctionnement et dépenses d'équipement des services et bâtiments liés à l'activité des services des écoles.

**Restauration scolaire**

Les dépenses liées à la préparation des repas pour les écoles ont baissé, et ce malgré une révision des prix du marché avec l'AFPJR de 1,8%. 2 raisons : légère baisse du nombre de repas facturés et transfert des repas du personnel vers le budget de la commune, et qui reste une dépense encore non couverte en 2024 ...

Elles sont principalement constituées par les achats de repas dont le prix est révisé contractuellement chaque année. 38000 repas ont été commandés en 2023, et 33 000 facturés aux familles et aux professeurs des écoles, la différence étant les repas gratuits au personnel de surveillance de la cantine ce qui représente une dépense non couverte de plus de 10.000 €.

En mai 2024, nous avons subi une révision des prix du marché avec l'AFPJR de 1,98%. Les tarifs sont donc passés à 5,27€ TTC (5,17€ en 2023) pour les élèves de maternelle, et à 5,70€ TTC (5,59€ en 2023) pour les élèves d'élémentaire.

**Budgets instituteurs**

Chaque année scolaire, un budget de fonctionnement est alloué aux écoles selon le nombre de classes et d'élèves :

	Fournitures par élève	Sorties par élève	Direction
Elémentaire	55€	45€	460€
Maternelle	45€	35€	350€

**Projets pédagogiques**

Sont imputées au budget de la caisse de écoles en 2024 les dépenses liées aux séances de piscine (9000 €) et de rugby (2000€), y compris les transports.

**Les recettes de fonctionnement 2024****Régie de recettes**

En 2024, le prix des repas, de la garderie et de la cotisation à la caisse des écoles est resté le même. L'ensemble de ces recettes émises par la régie de recettes de la caisse des écoles représente 170 000 euros en 2024.

**Subvention communale**

Pour assurer la trésorerie et compenser le déséquilibre entre dépenses et recettes, la commune a versé 60 000 euros en 2024, dont presque 9 500 euros en excédent à la clôture de l'exercice.

**Subvention européenne**

La commune a adhéré au programme européen « Lait et Fruits à l'Ecole », géré par France AgriMer. L'objectif du programme est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).



Le premier versement d'un montant de 1 224 euros a été fait pour la période d'avril à août 2024. La commune a renouvelé son adhésion à ce programme pour l'année scolaire 2024/2025.

Bien que cette subvention soit versée sur le budget communal, il convient d'en tenir informer les membres du conseil.

**III.2 Orientations budgétaires 2025**

Il serait raisonnable de prévoir soit un taux défini en assemblée, soit une indexation (sur le taux de révision de prix du marché appliqué en avril-mai) des recettes de la régie de la caisse des écoles, et plus particulièrement des prix des repas scolaires, afin de limiter le creusement de l'écart entre les dépenses et les recettes, et donc l'abondement du budget communal par la subvention.

Rappel des tarifs de la caisse des écoles en 2024

Cotisation CDE / famille	18 €
Repas élémentaire	3,90 €
Repas maternelle	3,90 €
Repas instituteur	6 €
Repas adulte / senior	6 €

En évaluant à 2% la hausse des prix, en considérant que la hausse n'interviendrait qu'au mois de septembre 2025, on peut estimer à environ 1 000 euros la hausse de recette sur la régie des repas scolaires.

A la rentrée 2024/2025, le nombre d'inscrits en cantine est 163 en élémentaire et 90 en maternelle. Une révision de prix du marché de préparation des repas est à prendre en compte dès le mois de mai 2025 (évaluée à 2%).

Tarifs de la caisse des écoles pour l'année scolaire 2025/2026

Cotisation CDE / famille	18 €
Repas élémentaire	3,98 €
Repas maternelle	3,98 €
Repas instituteur	6,12 €
Repas adulte / senior	6,12 €

La projection des dépenses et des recettes pour l'année 2025 repose sur ces chiffres.

Les projets pédagogiques et les budgets des classes pour les fournitures et sorties restent inchangés en 2025.

La question se pose de mettre en place des goûters dans le cadre de la garderie du soir pour les élèves. Le projet n'étant pas abouti, il n'est pas intégré à la prospective de dépenses et recettes 2025 ci-après.

Par principe de prudence, il faut constituer des provisions pour créances douteuses, cad les facturations de régie de recette cantine qui resteraient impayées et pour lesquelles nous sommes certains qu'elles ne le seront pas. En 2025, il est proposé de constituer une provision de 200 euros. Cette inscription doit faire l'objet d'une décision du Maire. Nous avons inscrit 50 euros en 2024, mais les provisions n'ont pas été constituées.

## AR Prefecture

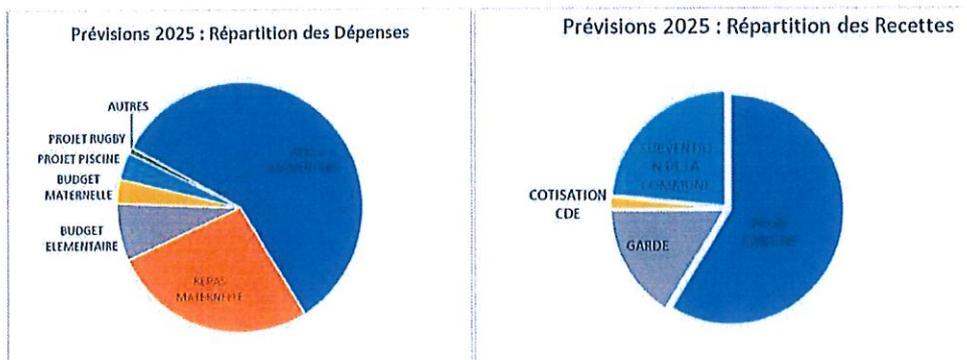
006-210600383-20250225-CDE\_D01\_2025-DE  
Reçu le 14/03/2025

## Tendance prévisionnelle fonctionnement par chapitre

	2021	2022	2023	2024	2025
	PREVU	PREVU	PREVU	PREVU	PREVU
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>					
	244 845,50	271 000,00	270 923,70	273 100,00	256 300,00
002 - Report (excédent ou déficit)	-	-	5 923,70	-	-
011 - Charges à caractère général	238 789,50	266 000,00	258 000,00	273 050,00	256 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00	5 000,00	7 000,00	-	-
67 - Autres charges exceptionnelles	56,00	-	-	-	-
68 - Dotations aux provisions	-	-	-	50,00	200,00
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					
	244 845,50	271 000,00	270 923,70	273 100,00	256 300,00
002 - Report (excédent ou déficit)	789,50	2 368,51	-	6,33	9 483,10
70 - Produits des services	174 000,00	160 000,00	177 000,00	203 000,00	189 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	70 056,00	73 631,49	93 923,70	70 093,67	57 816,90
75 - Autres produits de gestion courante	-	35 000,00	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-

## Tendance prévisionnelle fonctionnement par domaine

		2024		2025
DOMAINES		PREVU	REALISE	PREVU
<b>TOTAL DEPENSES</b>		273 100,00	224 054,19	256 300,00
<b>TOTAL CANTINES</b>		235 000,00	192 429,20	218 100,00
CANTINE	FRAIS CANTINES ECOLES		70,31	100,00
	REPAS CANTINE ECOLE ELEM	162 000,00	126 821,32	149 000,00
	REPAS CANTINE ECOLE MATER	73 000,00	63 764,68	69 000,00
	LIVRAISON REPAS PARENTS		402,58	
	LIVRAISON PIQUE NIQUE		1 370,31	
<b>TOTAL BUDGET ELEM</b>		19 000,00	17 257,20	19 000,00
BUDGET ELEM	DIRECTION ECOLE ELEM		447,18	
	FOURNITURES ECOLE ELEM		9 550,08	
	SORTIES ECOLE ELEM		7 259,94	
<b>TOTAL BUDGET MATER</b>		8 000,00	7 659,79	8 000,00
BUDGET MATER	DIRECTION ECOLE MATER		123,60	
	FOURNITURES ECOLE MATER		4 189,79	
	SORTIES ECOLE MATER		3 346,40	
<b>TOTAL PROJETS PEDA</b>		11 000,00	6 234,80	11 000,00
	PROJET PISCINE	9 000,00	5 551,70	9 000,00
	PROJET RUGBY	2 000,00	683,10	2 000,00
	BUDGET COMMUN ECOLES		473,20	
<b>AUTRES</b>	AUTRES OPERATIONS	100,00		200,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		273 100,00	233 530,96	256 300,00
	CANTINES ECOLES	203 000,00	130 493,06	189 000,00
	GARDERIE		36 720,00	
	COTISATION CDE		3 636,00	
	RELANCES IMPAYES		2 361,90	
	SUBVENTION DE LA COMMUNE	70 093,67	60 000,00	57 816,90
<b>AUTRES</b>	AUTRES OPERATIONS		320,00	
	<b>EXCEDENT / DEFICIT REPORTE</b>	6,33	6,33	9 483,10



### CONCLUSION

Les budgets pédagogiques et de fonctionnement des classes sont maintenus en 2025.

Pour limiter les écarts entre les dépenses et recettes des cantines scolaires, une indexation des tarifs de la règle de recettes pourrait être envisagée.

Il reste à débattre sur la mise ne place des goûters scolaires et à en évaluer le budget.

Afin de parer aux impayés dans la durée, la caisse des écoles devrait commencer à constituer des provisions.

**AR Prefecture**

006-210600383-20250225-CDE\_D01\_2025-DE  
Reçu le 14/03/2025